

Gouvernance et Juridique

## RGPD et données personnelles - Pour les fonctions ressources humaines

1 jour (7h00) | ★★★★★ 3/5 | RGPD-RH | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel <sup>(1)</sup>

Formations Informatique > Cybersécurité > Gouvernance et Juridique



### À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Avoir une vision globale des obligations du RGPD dans la protection des données au regard des ressources humaines
- Disposer des informations et des documents nécessaires à la gestion des processus de collecte d'informations personnelles des salariés et des clients de l'entreprise
- Définir les finalités de traitement et connaître les obligations des responsables de traitement (interne ou sous-traitant)
- Comprendre les concepts et les implications de collecte, d'information, de consentement, de retrait du consentement, d'anonymisation, de "pseudonymisation" etc.

### Niveau requis

Aucun.

### Public concerné

Membres des services de ressources humaines, gestionnaires de paie, responsables du recrutement, référents RGPD (CIL, DPO, correspondants...), responsables de formation et/ou chefs de projets.

### Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence élargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

#### (1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel \* (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes \*\* démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

\* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. \*\* Ratio variable selon le cours suivi.

# Programme

## Le contexte du RGPD pour les ressources humaines

- Avec la mise en oeuvre du Règlement Général de Protection des Données personnelles, l'information lors de la collecte des données personnelles et la gestion du consentement sont des priorités de l'entreprise.
- Les services RH manipulent au quotidien une quantité importante de données personnelles que ce soit en interne ou en transfert et ils doivent identifier et protéger les données personnelles en respectant les droits des personnes.

## Rappeler les fondamentaux

- Le référentiel RH de la CNIL
- Les interactions et les obligations du RGPD dans le contexte des ressources humaines

## Identifier les données personnelles et décrire les traitements des données au niveau des ressources humaines

- Constituer le registre de traitement de données comme l'outil de suivi de conformité

## Acquérir les bonnes pratiques dans la gestion du consentement

- Information, recueil du consentement, retrait du consentement...
- Envers les employés, les stagiaires, les sous-traitants
- Aux différentes phases
  - Candidature
  - Embauche
  - Travail
  - Paie
  - Formation
  - Fin de contrat

## Comprendre la nécessité de minimiser (Art. 5) et de sécuriser (Art. 32) les données personnelles collectées

- Les contraintes d'archivage
- La durée de conservation des données des employés, des stagiaires, des sous-traitants
- La gestion des emails

## Comprendre les obligations des sous-traitants (Guide de la CNIL : Art. 26 et Art. 28)

- Gérer les clauses contractuelles avec sous-traitants (Art. 29) et collaborateurs

## Les études d'impact (Art. 35)

- Les audits de la CNIL
- Réagir à la violation des données (Art. 34)

## Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- En cours de formation, par des études de cas ou des travaux pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)

## Les + de la formation

Principe d'animation de cet atelier :

- La présentation magistrale d'un consultant certifié DPO
- Des exercices de compréhension

- La présentation des Normes Simplifiées de la CNIL comme guide rédactionnel

Support et outils mis à disposition :

- La présentation effectuée par le consultant au format PDF
- L'article 4 du Règlement Européen de Protection des Données personnelles
- La fiche type de collecte des traitements de données personnelles
- Bibliographie Web des documents complémentaires à l'atelier